

Au cours de cette journée technique, pourront participer des intervenants :

- du domaine institutionnel incitatif (agences de l'eau) et réglementaire (DRASS, DDASS...),
- De bureaux d'études et hydrogéologues agréés,
- Des prestataires sur les réseaux (fermiers et collectivités)...



La source du Jaur (Saint-Pons de Thomières)

Emplacement réservé aux partenaires de la journée :



Master IUP Génie De
l'Environnement Toulouse III

Université Paul Sabatier
TOULOUSE III
Département ingénierie Bat U3
118, Route de Narbonne
31062 TOULOUSE cedex 4

Master IUP Génie De
l'Environnement
Toulouse III

Journée technique



*Les aires
d'alimentation et
périmètres de
protection :*

*De la protection de la
ressource (Directive Cadre
sur l'Eau) à la protection du
captage*

Présentation et objectifs de cette rencontre :

La journée technique IUP GDE d'octobre 2009 vise à amener sur un même lieu différents types d'intervenants pour un échange constructif autour de la protection de la ressource.

- Définition des bassins d'alimentation
- Problèmes liés à l'extension des périmètres de protection autour des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) : les Aires d'Alimentation de Captages (AAC),
- Problèmes liés au changement d'échelle de la législation qui passe d'une loi française d'obligation de protection des captages à une loi européenne de protection de la ressource,
- Débat sur l'efficacité de ces mesures de protection,
- Mise en contact des différents acteurs intéressés par la protection des captages.

Journée technique : Les Aires d'Alimentation de Captages (A.A.C)

De la protection de la ressource (Directive Cadre sur l'Eau) à la protection du captage

Les thèmes à aborder

Le passage d'une loi de protection des captages à une loi de protection de la ressource engendre plusieurs problèmes :

PROBLÉMATIQUE RÉGLEMENTAIRE :

Quelles sont les articulations réglementaires entre les périmètres de protection et les AAC ?

PROBLÉMATIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE :

Protection de la ressource ou traitement au captage : quelles stratégies budgétaires ?

Quels sont les impacts de ces changements sur la société ?

PROBLÉMATIQUE STRATÉGIQUE :

Quels sont les outils réglementaires incitatifs ?

Quelles sont les modalités d'intervention ?

Quels sont les outils pour l'action ?

A qui s'adresse cette rencontre :

- Agences de l'eau,
- Bureaux d'études,
- Collectivités locales,
- DDASS, DRASS, DIRE,
- Délégués du service public,
- Hydrogéologues,
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
- Ministère de la santé et des sports,
- Sous-traitants de la gestion de l'eau,
- Aux étudiants de l'IUP GDE .

Date et lieu :

- Jeudi 15 octobre 2009
- Université Paul Sabatier



**Master IUP Génie De l'Environnement
Toulouse III**

Université Paul Sabatier
TOULOUSE III
Département ingénierie Bat U3
118, Route de Narbonne
31062 TOULOUSE cedex 4